

Compte rendu de l'audioconférence du 10 avril 2020

Comme chaque vendredi matin depuis le début du confinement, les syndicats ont eu une audioconférence avec la direction (**pour les chefs de service c'est le lundi**).

Aujourd'hui, nous avons peu d'informations pertinentes à vous communiquer, hormis le fait que nos collègues en suspicion de COVID vont bien et encore mieux, sont guéris pour certains.

Pour le reste, que dire...

La date de sortie du confinement n'est pas connue, les modalités de **non-reprise** du contrôle fiscal ne sont toujours pas arrêtées.

Et puis, comme cela a été maintes fois répété, les missions de la DVNI ne sont pas prioritaires.

Alors que retenir d'important de cette réunion téléphonique ?

– le volontariat pour des missions essentielles comme la campagne IR se met en place doucement. Peu d'agents ont été contactés mais la réserve sera mobilisable dès l'ouverture du dépôt des déclarations prévue le 20 avril 2020.

Que les contribuables soient rassurés, **un délestage des SIP ou des centres de contact en cas de débordement pour répondre aux courriels ou aux appels téléphoniques est déjà prévu** (c'est peut être nous entre autre) !

Les sociétés ont le droit à des mesures de soutien telles des aides financières ou des remises d'impôts directs, **les personnes physiques ont le devoir de déclarer leurs revenus dans un moment de détente et d'oisiveté.**

– si vous rêviez de congés à la sortie du confinement, n'ayez plus d'inquiétude, l'administration s'occupe de tout !

Les agents de la DVNI télétravaillent, sont en autorisation d'absence voire télé-travaillent en autorisation spéciale d'absence. **La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) n'oublie personne.**

Elle rappelle que **ceux qui sont en autorisation d'absence perdront au prorata des jours de RTT.** Quant à ceux qui attendent la fin du confinement pour établir librement leurs congés, **l'administration va les aider à établir leur calendrier.**

Comme l'a écrit le directeur de la DGAFP dans la note du 7 avril 2020 : « [...] *Il convient donc d'anticiper dès à présent la sortie du confinement et de garantir, au-delà de la gestion de crise, la continuité des services publics en évitant toute désorganisation* ».

Nous avons trop hâte de connaître la déclinaison de cette consigne au niveau local.

Le président Macron s'exprimera lundi 13 avril. **Nul doute qu'à partir de cette date, le plan de continuité de la DVNI sera enfin communiqué aux organisations syndicales...** En tout cas, nous comptons obtenir des informations plus concrètes vendredi prochain.

PS je pars à la chasse aux œufs dans mon parking...

Passez un excellent week-end de Pâques ! Restez chez vous !

Le bureau de section Solidaires Finances Publiques (Oui nous le savons, sans le logo, ce n'est pas évident ! Nous ne le retrouvons pas au milieu de toutes ces informations...)

https://monalize.alize/files/live/sites/Alize/files/contributed/documents/2020/conges-FPE_070420.pdf